



14ème législature

Question N° : 11410	De M. Philippe Meunier (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Qatar	Analyse > attitude de la France.
Question publiée au JO le : 20/11/2012 Réponse publiée au JO le : 15/01/2013 page : 362		

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les financements humanitaires de l'émirat du Qatar en Afrique. En effet, selon certaines informations divulguées par la presse, des fonds privés originaires de pays du golfe persique, parmi lesquels le Qatar, constitueraient la source de financement la plus importante de groupes terroristes sunnites. Ainsi, les services de renseignement français auraient alerté le Gouvernement que des organisations non gouvernementales qatariennes finançaient par l'intermédiaire d'une banque islamiste les groupes djihadistes au nord du Mali notamment, mais également dans certains pays du Maghreb. Le Président de la République a semblé s'inquiéter de cette situation en déclarant devant des journalistes le 9 octobre 2012 à l'occasion de la conférence de presse donnée avec le secrétaire général des Nations-unies en visite en France que les financements humanitaires pouvaient tomber aux mains des terroristes. À l'heure où le Qatar investit également massivement dans notre pays, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions menées par le Gouvernement pour empêcher ces financements occultes mais bien identifiés de l'émirat auprès des groupes terroristes présents au sahel.

Texte de la réponse

La France est pleinement engagée dans la lutte contre le financement du terrorisme et respecte les obligations qui découlent des conventions et résolutions des Nations unies dans ce domaine (convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (1999) et résolutions 1267 et suivantes du conseil de sécurité). A ce titre, elle met en place le gel des fonds et autres avoirs financiers ou ressources économiques des personnes et entités associées à Al Qaïda ou qui financent directement des activités terroristes. En raison de la situation humanitaire au nord Mali, des organisations non gouvernementales dont des organisations qatariennes se substituent aux autorités locales pour venir en aide aux populations locales affectées par la crise actuelle.